

---

Adresse des comités de surveillance des sections de la ville d'Aubusson (Creuse) invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des comités de surveillance des sections de la ville d'Aubusson (Creuse) invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 202-203;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39340\\_t1\\_0202\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39340_t1_0202_0000_9);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

qui préparâtes cette insurrection salutaire. A cette insurrection, nous devons notre salut. Cependant n'attendez pas de nous des louanges. Des républicains n'en donnent point; mais avec cette simplicité qui convient et à vous et à nous, nous vous dirons : en faisant votre devoir, vous avez bien mérité de la patrie.

« C'est en vain que vous avez donné à la France une Constitution républicaine, que vous avez facilité à l'indigent les moyens de subsistance, que l'avare accapareur ou l'ennemi de la chose publique lui avaient rendus impossibles, si vous ne consolidez vous-mêmes l'ouvrage que vous avez si heureusement commencé.

« Jetez un moment vos regards sur l'état politique de la France, et jugez si, sans lâcheté et sans vous rendre coupables, vous pourriez quitter le poste qui vous est confié. Non! ce que vous avez fait pour la patrie nous est un gage de ce que vous ferez pour elle.

« Apaisez dans l'intérieur les mouvements contre-révolutionnaires, repoussez cette horde d'esclaves qui souillent le territoire de la République, assurez au Français la liberté et l'égalité, et venez ensuite recueillir au sein de vos familles les bénédictions du peuple que vous aurez servi. Mais que jusqu'alors nous vous voyions immobiles au poste que vous occupez d'après le vœu de vos concitoyens et de vos frères, prenez-en l'engagement solennel et recevez le nôtre qui est de mourir au pied de la Montagne plutôt que de la voir souillée par les traîtres qui voudraient la renverser.

« *Les membres composant la Société républicaine de Martigues,*

« MEIFFAU, président; POL fils; J. MARTIN, secrétaire; G. BOYER, secrétaire.

N° 67.

*Les autorités constituées réunies et la Société populaire de Senlis, aux représentants du peuple français (1).*

« Senlis, le 28 du 1<sup>er</sup> mois de la 2<sup>e</sup> année de la République une et indivisible.

« Législateurs,

« Il est donc arrivé, ce moment heureux, où des lâches fédéralistes qui siégeaient parmi vous ont été renversés dans la poussière et traînés au fond des cachots. Il est arrivé, ce moment si doux où la hache nationale a frappé l'infâme Autrichienne et purgé la terre d'une seconde Médie, si célèbre par ses forfaits. Enfin, ils sont arrivés ces temps heureux où la foudre des peuples gronde sur la tête des rois et leur présage le sort qui les attend tous.

« Législateurs, les patriotes de Senlis vous témoignent leur vive allégresse sur vos mesures énergiques; elles seules sont capables de sauver la liberté française; ne désespérez plus le vaisseau de la République qu'il ne soit bien ancré dans le port; n'en quittez pas le gouvernail

qu'après avoir chassé du territoire français, tous les soldats de l'esclavage et les vils satellites des bourreaux couronnés. Législateurs, nos espérances seront alors remplies et nous vous appellerons les pères de la patrie et les libérateurs du peuple français.»

(*Suivent 21 signatures.*)

N° 68.

*Adresse de la Société populaire de Brie-la-Ville à la Convention nationale (1).*

« 2<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Législateurs,

« La Société populaire de Brie-la-Ville, pénétrée de reconnaissance des travaux auxquels vous consacrez tous vos instants pour le bonheur de la République,

« A arrêté, en assemblée générale et à l'unanimité, que la présente adresse vous serait remise. Elle proteste de son entier dévouement et de son adhésion à tous vos décrets, elle vous invite à rester à votre poste et à ne le quitter qu'après la paix. Elle vous demande d'éviter le numéraire or et argent qui, ne pouvant être qu'un moyen de corruption, doit être anéanti. Elle applaudit au parti que vous avez pris d'écraser les infects du marais.

« Et vive la Montagne, à laquelle elle a toujours été réunie!

« LE BLOND, président; DOGUET, secrétaire. »

N° 69.

*Les membres des comités de surveillance des deux sections de la ville d'Aubusson, département de la Creuse, à la Convention nationale (1).*

« Aubusson, le 24<sup>e</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois, l'an II de la République française.

« Les deux comités réunis en séance commune n'ont reconnu dans tous les membres que de vrais sans-culottes, des ennemis irréconciliables de la royauté et du fédéralisme.

« Leurs regards se sont ensuite portés sur la Montagne sainte de la Convention, ils y ont vu les libérateurs, les sauveurs de la Patrie; ils se sont rappelés les journées aussi salutaires que glorieuses des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin, et celle plus récente et non moins nécessaire du 4 octobre. Des républicains pouvaient-ils ne pas désirer, pourraient-ils ne pas approuver les actes de rigueur et de justice qui empêchent le retour de la tyrannie et consolident à jamais les bases de la République naissante?

« O Montagne vraiment tutélaire, rempart inexpugnable de la France libre, laisse la calom-

(1) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 779.

(1) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 779.

nie distiller son poison ! Continue d'agir, et la patrie sauvée confondra tous les traîtres, tous les malveillants. Mais garde-toi, si tu veux mériter en tout la reconnaissance nationale, de quitter le poste d'honneur et de dangers où l'a placée le souverain, jusqu'à ce que les faisceaux des tyrans coalisés se soient inclinés devant la majesté du peuple français, jusqu'à ce que le sol de la France ne porte que des républicains : c'est le dernier devoir que t'impose le salut de la République, qui est la loi suprême. »

(Suivent 22 signatures.)

*La Société populaire d'Aubusson, à la Convention nationale (1).*

« Législateurs,

« Une faction criminelle siégeait dans le temple même des lois. Elle méditait la ruine de la patrie et cherchait à étouffer la liberté dans son berceau. Mais un regard des fidèles représentants du peuple a renversé dans la fange les chefs hypocrites de ce liberticide complot. Les journées des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin ont fait justice des traîtres. Qu'elles soient immortelles, ces journées mémorables, auxquelles nous avons applaudi et adhéré ! Elles ont sauvé la France. Vive la Montagne ! Voilà notre cri de ralliement. Périssent les conspirateurs ! Le glaive de la justice les attend, pourquoi reste-t-il suspendu sur leur tête ?

« Fidèles représentants du peuple, continuez à bien mériter de votre patrie. Ses dangers vous font une loi de demeurer à votre poste. Les fondateurs de la République ne doivent quitter les rênes du gouvernement qu'après avoir donné au peuple des lois civiles et criminelles, une instruction publique calquée sur la Constitution républicaine, et terminé la lutte des Français libres contre les despotes.

« GRELLET, *président*; MARCHAND, *secrétaire*;  
F. CORNEILLE, *secrétaire*; Paul BARRABAN, *secrétaire*. »

N° 70.

*La Société populaire de Cordes, district de Gaillac, département du Tarn, à la Convention nationale (2).*

« Cordes, le 15 octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Votre dévouement à la République ne peut être douteux, nous en avons la preuve dans l'immensité de vos bienfaisants travaux. Mais il est à craindre que vous n'ayez inutilement travaillé, si vous cédez encore à d'autres les rênes du gouvernement. Ce n'est pas pendant l'orage que le pilote doit se dessaisir du gouvernail,

l'écueil que l'expérience lui aurait fait éviter est celui où, conduit par une main novice, le vaisseau va échouer.

« Vous avez aboli la royauté et jugé le tyran ; vous avez anéanti le fédéralisme, et les fédéralistes sont sous le glaive de la loi. L'aristocrate, partout poursuivi, et partout arrêté, n'a plus qu'une rage impuissante. ô Montagne, abandonneras-tu le fruit de tant de triomphes ? Non ! tu es trop heureuse.

« Les tyrans du nord et ceux du midi ont beau se tenir embrassés, cette coalition est trop monstrueuse pour réussir, elle est trop faible pour nous vaincre. Tous les républicains courent aux armes, et ils sont invincibles, unis et animés par l'enthousiasme de la liberté.

« Généreuse Montagne, reste donc à ton poste jusqu'au moment où tu pourras nous faire jouir en paix du fruit de tes travaux, jusqu'au moment où les heureux effets de la Constitution que tu nous as donnée feront rougir de honte ses détracteurs ; jusqu'au moment enfin où après qu'elles auront disparu, ces mesures de rigueur que l'intérêt national condamne, la Révolution sera consommée pour l'avenir.

« Tels sont, citoyens représentants, les vœux aussi ardents que sincères de la Société populaire de Cordes.

« MIGUEL, *président*; LOUBERS, *vice-président*. »

N° 71.

*Adresse à la Convention nationale, par la Société populaire d'Auriebat, district de Vic, département des Hautes-Pyrénées (1).*

« Législateurs,

« Depuis longtemps les ennemis de notre Constitution voudraient vous attirer la méfiance du peuple français pour vous faire quitter votre poste ; mais soyez toujours fermes et inébranlables. Vous avez notre confiance, ainsi que celle de la majorité de nos concitoyens, restez donc à votre poste jusqu'à la paix. Nous vous avons confié le compas et l'équerre, hâtez-vous de tailler la pierre angulaire pour que tous les conspirateurs de notre liberté viennent y heurter avec leurs têtes parricides et que leurs crimes soient pesés avec la balance nationale. Votre grand ouvrage désiré depuis longtemps vient enfin de paraître ; la Constitution, cette Constitution populaire nous est parvenue. Nous nous engageons solennellement à la défendre, ou de mourir en la défendant, s'il le faut. Nos corps vous serviront de remparts ou de redoutes, cela étant, vous vous défendez contre nos ennemis, d'une main vous tiendrez les droits de l'homme, et de l'autre le glaive de nos lois pour exterminer les ennemis de notre sainte liberté et de l'égalité. Malheur à ceux à qui de tels projets entreraient dans leur tête, il faut que la foudre nationale détruise cette vermine pestiférée, qui a le but de détruire l'espèce humaine. Rendez un décret solennel qui détruise toutes les villes ou communes qui se révolteront contre nos lois, et qu'il y soit défendu à l'avenir d'y

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 777.

(2) Ibid.

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 779.